

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2012

**Le Conseil Municipal s'est réuni le lundi 25 juin à 18h30** sous la présidence de M. Daniel Deschodt, maire.

Etaient présents : M. Deschodt, M. Devulder, M. Avart, M. Dambricourt, M. Berquez, M. Ducrocq, Mme Assal, M. Delhayé M. Danquigny, Mme Dufour, M. Gogibus, M. Govart, M. Plumart, Mme Questier, Mlle Rousselle, M. Vanpoperinghe, M. Vermeersch.

Excusés : Mlle Binet (procuration à M. Ducrocq), Mlle Fourrier (procuration à M. Deschodt), M. Clais (procuration à M. Berquez), Mme Lecoq (procuration à M. Avart), M. Guilbert (procuration à Mme Dufour),

Absente : Mme Vandenbossche.

Voici les principales délibérations qui ont été prises lors de cette séance, toutes ont été adoptées à l'unanimité .

### **Rapport d'études « vulnérabilité des wateringues, zones inondables et maîtrise des risques » :**

Le conseil a pris connaissance des préconisations au sujet du traitement des zones inondables et validé la demande des services de l'Etat (DDTM) qui souhaitent une étude complémentaire sur la zone des wateringues autour du collège J. Prévert. Cette étude, qui sera prise en compte pour la mise en place du nouveau Plan Local d'Urbanisme, retardera son adoption à 2013 sans remettre en cause les projets.

**Subventions** : une subvention de 350 € a été accordée au vélo club de Watten pour le changement de ses tenues. Une somme de 7850 € sera attribuée aux associations locales ayant participé à la cavalcade, la répartition dont voici le détail a été faite par la commission des fêtes : Harmonie-Batterie l'Amicale : 1500 € ; char de l'harmonie : 350 € ; union commerciale : 1000 € ; centre socio-culturel : 1350 € ; parents d'élèves des écoles publiques : 550 € ; santiag dancer's : 400 € ; le brueghel : 450 € ; club de handball : 550 € ; union colombophile : 450 € ; Apel Notre-Dame du mont : 550 € ; club canin : 300 € ; system music : 400 €.

**Année scolaire 2012-2013** : le conseil a réévalué le tarif des repas à la cantine soit 2,75 € par enfant. Le forfait fournitures scolaires a également été augmenté de 42 à 43 €. En outre la commune continuera comme elle le fait depuis 2006 à prendre en charge le transport des collégiens non financé par le département. (Coût : 1800 € pour l'année 2011-2012 pour 3 élèves au collège Prévert et 3 au collège du Sacré cœur)

### **Fixation du prix de vente de propriétés communales :**

- Relais Flandre Artois : le conseil a donné son accord pour la vente de cette propriété communale au prix de 369 000 € à M. Rudy Ayivi, restaurateur de Gravelines, pour y développer un projet de salles de réception, restauration et hébergement.

- En outre les élus ont décidé de la mise en vente au profit de la société Naturabak à Wambrechies des terrains destinés à la construction situés rue de la Colme pour 10 maisons au prix de 108 000 € et rue de Millam pour 42 maisons au prix de 315 000 €

- Un terrain viabilisé de 495 m<sup>2</sup> situé allée des Lilas à côté de l'école René Drila sera également

vendu. Sa mise à prix a été fixée à 100 € le m<sup>2</sup>. Les acheteurs intéressés devront remettre leur offre sous enveloppe à la mairie avant le 27 juillet, avec garantie financière. Le maire a indiqué au conseil que le chalet qui occupait ce terrain avait été rasé et le site totalement désamianté pour un montant de 20 900 €. Le terrain sera en outre entièrement clôturé.

**Maison des archers** : Suite au décès du prestataire désigné pour fournir l'élévateur et sur proposition de la commission d'appel d'offres le marché a été attribué à la Société CID Nord à Phalempin, qui avait fait une proposition non retenue la première fois pour un montant de 30 595 €

**Avis sur le classement du marais audomarois au titre de réserve de biosphère.**

Après une réunion d'informations organisée récemment et l'explication du projet, le conseil a voté son soutien au classement du marais audomarois au titre de réserve mondiale de biosphère du programme Man and Biosphère. Cette délibération indique notamment que le conseil prend acte de la valeur patrimoniale du marais audomarois et de la nécessité de s'engager durablement dans la voie d'un développement qui allie les enjeux écologiques, économiques et sociaux.

**Autres délibérations** : la société France Pylônes a repris le contrat de Bouygues Télécom et versera à la commune la somme annuelle de 2260,66 € pour le pylône relais situé rue de la Colme.

Résiliation de contrat : suite à l'entrée en Communauté de communes, le contrat liant la commune à la paysagiste Odile Guerrier pour l'aménagement du secteur St Antoine a été résilié de plein droit.

Abandon d'emplacement réservé : afin de permettre la vente d'une propriété située 3 cité Jeanne d'Arc, le conseil a abandonné l'emplacement réservé figurant au PLU.